



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

AULNAY SUR MAULDRE
78126

Tél : 01 30 90 85 40

Fax : 01 34 75 17 51

Arrêté n° 2021 - 72

ARRETE DE CIRCULATION DE VOIRIE

Maire de la commune d'AULNAY SUR MAULDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6.1,

VU le Code de la Route notamment ses articles L411-1 à L411-7,

VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiée par les textes subséquents,

VU la demande présentée par la Société ALIO TP – 6 rue des Garennes – 78440 GARGENVILLE - concernant des travaux **de création d'un quai pour abri de bus** – Route Nationale D 191 - 78126 Aulnay sur Mauldre.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux susvisés.

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} : La **circulation sera alternée** par 3 feux tricolores, il y aura une suppression de voie, ce qui entraînera un basculement de circulation sur chaussée opposée. Les préconisations seront valables à compter **du lundi 15 novembre jusqu'au lundi 06 décembre 2021** soit pour une durée de 21 jours.

ARTICLE 2 : La société ALIO TP – représentée par Monsieur Sébastien DANIEL – 6 rue des Garennes - 78440 GARGENVILLE - sera responsable des travaux - aura la charge de la signalisation temporaire du chantier sur le domaine public. Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur et qui sont actuellement celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par l'arrêté du 6 juin 1977, et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1, 8^{ème} partie, approuvé par l'arrêté du 15 juillet 1977.

Accusé de réception en préfecture
078-217800333-20211102-2021-167-AR
Date de réception préfecture : 03/11/2021

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- CU GPSEO
- Société ALIO - TP
- Madame la Cheffe de Brigade de la Gendarmerie de MAULE

Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.

FAIT A AULNAY SUR MAULDRE, le 02/11/2021

Le Maire,



Jean-Christophe CHARBIT